

## Communiqué de presse du 20 mars 2020

#Coronavirus / #Covid19 / #Confinement / #Artisanat / #Bâtiment / @gouvernementFR



## Covid-19 - Chantiers du bâtiment : Reprendra ? Reprendra pas ?

*Après plusieurs jours de tensions, le dialogue a repris entre les représentants de l'Etat et les organisations professionnelles du bâtiment au niveau national comme régional. Lors d'une téléconférence entre les représentants du secteur (CAPEB et FFB des Pays de la Loire) et les représentants de l'état (Préfet, administrations) et de la région (Conseil Régional), des engagements rassurants ont été pris mais il reste encore trop de zones d'ombre pour permettre la reprise dans de bonnes conditions ce lundi.*

Les CAPEB et FFB des Pays de la Loire ont pu échanger avec le Préfet des Pays de la Loire et les représentants des différentes administrations et du Conseil Régional lors d'une téléconférence ce vendredi 20 mars.

Cette rencontre a permis à la profession de mieux faire comprendre ses contraintes et l'ensemble des éléments qui justifient la position actuelle de mise en pause des chantiers :

- Absence de règles claires de prévention adaptées à nos métiers
- Préservation de la santé de nos salariés
- Refus de maîtres d'ouvrage de nous laisser intervenir
- Invocation du droit de retrait de certains salariés et gestion du climat social
- Problème d'approvisionnement et d'évacuation des déchets
- Engagement possible de la responsabilité du chef d'entreprise en cas de contamination

Au vu de ce contexte compliqué, nous avons obtenu l'assurance que nos entreprises pourront bénéficier pleinement du dispositif de chômage partiel, en justifiant de la non-activité, ainsi que des autres mesures de soutien.

Il sera possible d'envisager une reprise partielle de l'activité ; pour autant celle-ci devra impérativement se faire dans le respect de règles de prévention qui seront rédigées dans les prochains jours au plan national avec l'OPPBTP et nos organisations. Bien entendu cela ne pourra concerner que des chantiers pour lesquels nous avons les matériaux nécessaires, des salariés disponibles et des clients « consentants ».

**Compte tenu de ces éléments, nous maintenons notre consigne de suspension des chantiers pour la semaine prochaine afin de préserver nos salariés et ménager la responsabilité des chefs d'entreprise.**

Nous mettrons à profit cette période pour construire avec les services de l'Etat au plan régional les modalités les plus efficaces pour décliner sur notre territoire les règles de bonnes pratiques qui auront été construites en concertation au plan national.

En tout état de cause, le Préfet des Pays de la Loire est maintenant conscient que cette reprise ne pourra être que très partielle.

Le préfet nous a par ailleurs confirmé la suppression des pénalités de retard dans les marchés publics et accepté de relayer notre demande pour qu'une mesure identique soit prise au plan législatif dans le même sens pour les marchés privés.

Ses services seront aussi à notre écoute pour prendre en compte tout dysfonctionnement des mesures de soutien, notamment au sein des établissements bancaires.

Nous demandons, face à l'effort consenti par les entreprises, que des réflexions soient envisagées pour concilier l'obligation du confinement, l'activité économique et la pérennité des entreprises. Face à cette crise, et à ses enjeux, tous les leviers doivent être imaginés, telle que la possible prise de congés anticipés, préservant la sécurité des salariés et le potentiel d'activité future pour les entreprises.